



REGLEMENT PARTICULIER DE LA 42^{ème} COUPE DES YVELINES ADULTES

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **2204070** et sous le nom « **42^{ème} Coupe des Yvelines Adultes** ». Il se déroule les **24 et 25 juin 2023** au PERRAY-EN-YVELINES, dans 2 gymnases :
 - Nouveau Gymnase, 2 Grande rue Verte 78610 LE-PERRAY-EN-YVELINES 7 terrains
 - Gymnase des Lauriers, 1 Rue des Lauriers, 78610 LE-PERRAY-EN-YVELINES 5 terrains
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Les Juges-Arbitre de la compétition sont Guillaume LE PENNEC et Laurent SIMON. Leurs décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitre sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le Géo de la compétition est Catherine TOURNU.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 La **42^{ème} Coupe des Yvelines Adultes** est un tournoi départemental qui s'adresse aux joueurs des catégories SENIORS et VETERANS licenciés en Yvelines, de toutes séries de classement, ainsi qu'aux catégories CADETS, JUNIORS n'ayant pas participé au Championnat Départemental Jeunes.
- 2.2 La Coupe des Yvelines Adultes se joue, pour tous les tableaux :
 - SH
 - SD
 - DH
 - DD
 - DMXCeux-ci seront découpés en 6 séries, modifiables selon le nombre de participants et l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- 2.3 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.4 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.5 Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 3 inscrits appartenant au moins à 2 clubs différents.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **26 mai 2023**. Le CPPH des joueurs à la date de la clôture des inscriptions sera retenu pour effectuer la répartition dans les tableaux.
Pour respecter, la règle qui interdit un écart de plus de 16 fois entre le meilleur et le plus faible CPPH, nous vous conseillons de former des paires avec des joueur (se)s de même niveau de classement.

-
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **09 juin 2023**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour déterminer les têtes de série.
- 3.3 Les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans 2 tableaux maximum.
- 3.4 Les inscriptions se font uniquement par les clubs sur **Badnet**. **Une facture sera envoyée aux clubs à l'issue de la compétition.**
- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, (c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des inscriptions)
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à 15€ pour 1 tableau, 21€ pour 2 tableaux, 2€ étant reversés à la FFBAD.
- 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et le dimanche de 08h00 à 19h00.
- 3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'inscriptions mal faites sont supportées par le club en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant à la **42^{ème} Coupe des Yvelines Adultes** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
- si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur Badnet. Elles sont également disponibles sur le site et le Facebook du Comité. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée ou aller voir directement dans Badnet.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont RSL Grade 3 pour les N et 4 pour les autres.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

-
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté let une fois au service, puis faute au service suivant comme en jeu.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation à la **42^{ème} Coupe des Yvelines Adultes** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

Article 6 : challenge Interclubs

Un Challenge du « Meilleur Club » sera mis en place.

Le classement des clubs se fera par l'addition de points gagnés par les 3 meilleurs résultats des joueurs de chaque club, dans chaque catégorie et chaque tableau, selon le barème suivant :

Joueurs / Paires WO	0 point,
Joueurs / Paires dernier de poule	10 points,
Joueurs / Paires avant dernier de poule (ou 5ème de poule unique)	20 points,
Joueurs / Paires perdant en 1/8 de finale	40 points,
Joueurs / Paires perdant en 1/4 de finale (ou 4ème de poule unique)	60 points,
Joueurs / Paires perdant en 1/2 finales (ou 3ème de poule unique)	100 points,
Joueurs / Paires perdant en finale (ou second de poule unique)	150 points,
Joueurs / Paires vainqueur (ou vainqueur de poule unique)	200 points.